

La Commission canadienne du blé fixera le montant des paiements initiaux pour les catégories de blé, d'orge et d'avoine autres que les catégories de base mentionnées, et les annoncera par la suite.

Je voudrais ajouter, monsieur l'Orateur, qu'un bulletin sera expédié d'ici quelques jours à tous les producteurs de grain des Prairies, indiquant les perspectives pour la récolte, les directives quant aux superficies ensemencées et les niveaux minimums des contingents de la campagne 1972-1973. On garantit une livraison totale minimum par les producteurs de 505 millions de boisseaux de blé, 260 millions de boisseaux d'orge et 13 millions de boisseaux d'avoine pour la campagne. Ce sont des chiffres minimums et si le volume des ventes en exige davantage, d'autres contingents seront fixés.

Je m'excuse auprès des députés d'en face du peu de préavis que j'ai pu leur donner de cette question. La bonne nouvelle de la vente considérable de blé à l'Union soviétique nous a imposé des travaux de la dernière heure là-dessus. Les députés d'en face approuveront, j'en suis certain, le volume élevé de céréales dont il sera pris livraison l'année prochaine à titre de minimum, ainsi que les augmentations du prix de départ de l'orge.

M. Baldwin: Quand le gouvernement apprendra-t-il à livrer ces céréales? Comment résoudra-t-il le problème des transports?

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, d'après certaines protestations entendues à la Chambre lorsque le ministre a annoncé l'envoi de la lettre circulaire, il est tout à fait évident que c'est avec plus qu'un grain de sel que nous acceptons cela. Nous le considérons comme il convient de le faire avant des élections.

M. Knowles: Tout cela se fait aux frais du gouvernement.

M. Korchinski: Permettez-moi de faire remarquer qu'il est évident que le ministre hésitait grandement à hausser...

Une voix: Il en était très heureux.

M. Korchinski: ... le prix du blé de printemps. Il est évident que les prix du blé n'ont aucune chance de monter au cours de l'année qui vient. Il s'ensuit que l'année prochaine, comme l'ont signalé des études qui ont été effectuées, il n'y aura pas de hausse des prix du blé. Même si le ministre a assuré qu'il y aura plus de ventes, nous ne sommes pas très satisfaits, car en fin de compte, c'est ce que l'on reçoit pour son produit qui compte vraiment. Nous apprenons par exemple que le prix de certains produits a monté; alors, nous voulons voir monter également le prix de notre produit, et cependant la perspective d'une telle hausse pour le blé n'est pas évidente d'après la déclaration du ministre.

Le paiement annoncé pour l'orge est très intéressant. Il y a un an, on nous disait qu'on paierait un certain prix pour l'orge. La Commission canadienne du blé s'était engagée à livrer certaines quantités de cette denrée, mais n'a pu tenir ces engagements, parce que les producteurs obtenaient ailleurs un meilleur prix que ce que leur offrait la Commission. Alors, ils ne fournissaient plus à la Commission. Celle-ci a dû augmenter son prix de 10c. Il y a eu des paiements provisoires. Cette augmentation de 10c. a entraîné un déficit de 10 millions de dollars au compte du syndicat du blé. Cette année, elle ne l'augmente pas. Cette fois-ci, on ne l'augmente que de 5c. au lieu de 10.

• (1420)

Quant à l'avoine, il ne s'agit que de 13 millions de boisseaux, ce qui n'a rien de sensationnel. Il faut aussi soustraire la quantité qui sera consommée au pays.

Quoi qu'en dise le ministre, la question du transport intérieur et extérieur doit toujours rester au premier plan. On l'a bien vu l'an dernier. Il est aussi question du projet de loi concernant la stabilisation dans cette déclaration, parce que, d'après le régime déjà annoncé par le ministre, les producteurs d'orge auraient perdu les 10 millions de dollars, et c'est le gouvernement qui doit compenser.

Il y a autre chose encore. Les prix n'encouragent pas les agriculteurs à cultiver du blé. S'ils reçoivent 40c. de moins qu'en 1967-1968, il semble évident que l'on ne veuille pas les encourager, et même une augmentation de 10c. n'y changera rien. Cela signifierait d'ailleurs un engagement pour le gouvernement qui est peut-être si optimiste parce qu'il a un débouché pour vendre le blé plus cher ailleurs.

Même si nous nous réjouissons que le gouvernement ait finalement annoncé les prix, nous nous demandons pourquoi une déclaration a été faite dans ce cas, où le ministre a simplement déposé l'autre jour un rapport sur la vente de blé à l'Union soviétique. Maintenant, il a fait une déclaration. Si l'on veut jouer franc jeu, le ministre de la Justice, s'il est vraiment un ministre juste, et si toutefois la justice signifie quelque chose pour lui, devrait savoir que des commentaires sur tous les aspects des ventes de blé qui ne sont pas seulement d'intérêt capital pour les agriculteurs canadiens, mais encore pour—je regrette, monsieur l'Orateur, mais on m'a coupé la parole.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je profite de l'occasion pour interrompre le député et lui rappeler les exigences du Règlement. Il m'arrive parfois de rappeler aux députés que le Règlement actuel stipule que les députés qui expriment des observations à propos des déclarations d'un ministre doivent être brefs. J'éprouve parfois des difficultés à interpréter le terme «brièvement», mais j'espère que le député conclura ses remarques le plus tôt possible.

M. Korchinski: Je comprends, Votre Honneur. Je ne prendrai qu'une autre minute. Lorsque le solliciteur général (M. Goyer) a fait une assez longue déclaration l'autre jour, j'ai cru qu'il s'agissait d'une pratique acceptable à la Chambre.

Je veux tout simplement dire que je ne crois pas que le ministre ait établi que le revenu des producteurs de grain de l'Ouest augmentera. Tous les indicateurs laissent prévoir le contraire. Les cinq cents que le ministre a offerts seront sans doute très décourageants, même pour le producteur d'orge, à cause de la perte de 10 millions de dollars de l'an dernier. En d'autres termes, nous ferions tout aussi bien de nous retirer des affaires.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, au moins le ministre vient à la Chambre avec des prévisions, et des précisions sur ce qu'il estime être des objectifs raisonnables pour les cultivateurs cette année. Cela indique, j'espère, que le ministre revient au concept de base sur lequel la Commission canadienne du blé a été établie, à savoir qu'elle est un organisme chargé de vendre les céréales et d'en remettre le produit aux cultivateurs.